



À qui s'adresse cette formation ?

Aux commerciaux, technico-commerciaux, gestionnaires, chargés d'études, responsables de produit ou de marché en assurance collective, dans les organismes assureurs ou sociétés de courtage, aux consultants et auditeurs.

Pour obtenir quoi ?

Connaître les dispositions fiscales et sociales dans lesquelles s'inscrivent les produits de prévoyance et santé collectives complémentaires ainsi que les textes de référence.

Comment ?

Par une revue très complète donnant une large vision des principes et des textes fiscaux et sociaux qui régissent la protection sociale complémentaire.

Quels sont les prérequis ?

Aucun.

01 44 51 04 00
info@caritat.fr

Qu'allez-vous apprendre ?

Introduction

- Règles générales de déduction des cotisations de l'IS
- Principes généraux de la loi Fillon de 2003
- Plafond global de déduction fiscale des retraites supplémentaires

Taxes sur les contrats collectifs

Régimes fiscaux et sociaux des cotisations des contrats de prévoyance complémentaire

- Règles de déduction fiscale des cotisations
- Exonération des charges sociales
Caractères collectifs et obligatoire des régimes
- Contributions sociales sur la participation de l'employeur
- Le forfait social (ex taxe de prévoyance)
- Conditions des contrats responsables

Régime fiscal et social des cotisations au PER - Entreprises (contrat en article 83)

- Dispositions fiscales
- Dispositions sociales
Les catégories assurables
- Contributions sociales sur la participation de l'employeur
- Le forfait social
- Versement du CET dans l'article 83 et modifications introduites par la loi 2010-1330.

Régime fiscal et social des régimes de retraite à prestations définies

- Dispositions sociales : taxes applicables
- Taxes sur les rentes servies
- Impact loi Macron

Régime fiscal et social des cotisations des IFC

- Déductibilité fiscale des cotisations pour l'entreprise
- Départ ou mise à la retraite
- Charges sociales, fiscalité et taxe sur indemnité de départ

Imposition fiscale, contributions sociales et charges sociales sur les prestations

- Dispositions applicables aux prestations décès
- Dispositions applicables aux indemnités journalières et aux rentes d'invalidité
- Dispositions applicables aux retraites : rentes à titre gratuit et à titre onéreux
- Dispositions applicables aux indemnités de fin de carrière
- ISF et retraites

Qu'en disent les stagiaires ?

« Très bonne présentation. Explication claires, illustrations très bonnes. »
AC, Responsable organisation – WISSLIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE

« Bonne formation, bien animée, explications très claires. »
VR, Chef de produit – MAAF VIE

« Contenu clair et formateur pédagogue. »
DF, Actuaire certifié – GROUPAMA GAN VIE

Qui anime cette formation ?

Laurent GIRETTE,

Diplômé en marketing et en actuariat, expert conseil en retraite et prévoyance d'entreprise. Après une expérience en Cies d'assurances, Mutuelle, bancassurance et en assurances vie individuelles et collectives, il est formateur depuis 12 ans, et Président de Benefits & Value SAS.



La formation en pratique...

Quand et où ?

14 juin 2018

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30
Caritat, Paris 8°

Combien ça coûte ?

810 € HT + TVA 20%, soit 972 € TTC.
Les frais de participation couvrent la journée de formation, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café.

Où vous loger ?

Si vous venez de province ou de l'étranger, pour toute réservation d'hôtel, contactez notre partenaire :
Elysées West Hôtel - 01 85 34 72 00
Précisez que vous venez de la part de Caritat.
<http://elysees.hotusa.com/caritat/>